



La lettre aux Thourisiens

Juin 2023 – N° 152

Compte-rendu de conseil municipal

Séance du 30 juin 2023

Réhabilitation de l'ensemble immobilier du centre bourg : point d'avancement

Les travaux de la Phase 1 (logement dans l'annexe) ont débuté par le gros œuvre le lundi 13 juin. Plusieurs ajustements de dernière minute ont été nécessaires : raccordements EDF et eaux usées modifiés, changement de l'escalier, charpente à remplacer ...

Pour la phase 2 (MAM, espace multiservices, logement), le permis de construire sera déposé le 6 juillet prochain. La validation du projet sera proposée au conseil lors de la séance du 1^{er} septembre, l'appel d'offres devrait être lancé fin septembre. Le conseil valide cette publication.

Présentation du projet d'épicerie solidaire à Retiers

2 bénévoles de l'association de l'épicerie solidaire de Retiers ont présenté le projet aux élus. L'épicerie solidaire vise à remplacer le secours catholique pour la distribution des colis alimentaires. Ouverte 1 demi-journée par semaine à partir de janvier 2024, elle pourra soutenir jusqu'à 30 foyers suivis par les travailleurs sociaux sur une durée de 3 à 6 mois. L'association sollicite les communes du secteur à raison de 0.30 € / habitant.

Révision des loyers des locaux commerciaux

Le conseil applique la révision des loyers des locaux commerciaux prévue par les baux, qui correspond à une augmentation de 6.69 %.

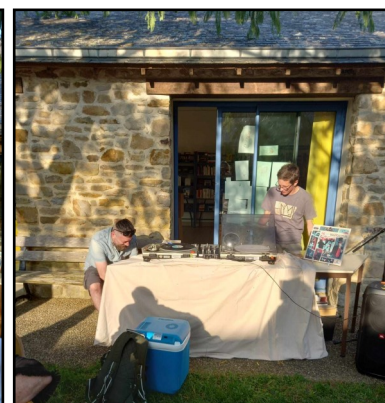
Révision des tarifs du restaurant scolaire pour 2023-2024

Le conseil valide la révision des tarifs du restaurant scolaire à partir de la rentrée pour un repas à 4.35 € / enfant. (suite p 2)

La mairie et l'agence postale seront fermées le samedi en juillet et août. Ces services seront exceptionnellement fermés le lundi 14 août 2023.

Un mois de juin bien rempli à Thourie

Le mercredi 21 juin dernier, la médiathèque de Thourie accueillait le début de l'été avec une soirée spéciale « fête de la musique ». Du soleil, des vinyles à disposition et un pique-nique au grand air... bref, une 2^{ème} édition couronnée de succès.



Merci aux participants d'avoir fait vivre cet événement. Des remerciements et félicitations s'adressent à notre bibliothécaire, Sylvain Quérard, pour l'organisation de cette soirée.

Comme chaque année, le dernier samedi du mois de juin, la municipalité organise son repas champêtre au préau de l'étang. Cette soirée a réuni une soixantaine de personnes, dont plusieurs nouveaux visages.



Après l'apéritif offert par la municipalité, le grand buffet commun, avec plus d'une vingtaine de recettes différentes, a été victime de son succès.

Tous les ans, c'est une grande joie d'accueillir de nouveaux visages sur la photo de groupe. La municipalité rappelle que cette soirée est un moment convivial qui vise à réunir les habitants de Thourie, qu'ils soient nouveaux ou bien déjà installés depuis longtemps. Le but est de se retrouver et de rencontrer de nouvelles personnes, sans oublier de manger, de boire (avec modération bien sûr) et de faire la fête !

Bilan randonnée du 18 juin

La randonnée a été annulée suite à une météo incertaine. Elle est reportée au 17 septembre avec un parcours plus adapté pour le circuit vélo.

Conseil d'école

124 élèves sont prévus à la rentrée 2023. Une fermeture de classe est à craindre pour la rentrée 2024 malgré les 22 constructions en cours dans notre lotissement.

A la rentrée 2023, toutes les classes seront à niveau unique à l'exception de la classe de CE1/CE2.

Maintenance du site

L'entreprise Optimiz'Up a réalisé les mises à jour informatiques sur le site internet de la commune.

Ecole Pablo Picasso : porte ouverte

Le 13 juin dernier a eu lieu la porte ouverte de l'école Pablo Picasso à Thourie. Les élèves se sont fait un plaisir d'accueillir les visiteurs, de les guider au sein de l'établissement, de leur faire découvrir leurs créations ainsi que la nouveauté de cette année dont ils sont très fiers : leur potager inscrit à un concours du meilleur potager !

Cette porte ouverte s'est terminée par un spectacle à la salle Pavie qui a connu un énorme succès !



Cérémonie de départ des CM2

C'est auprès d'une cinquantaine de personnes qu'a eu lieu le 29 juin la cérémonie de départ des CM2 du RPI.

Après un petit mot d'accueil, les parents ont été remerciés d'avoir fait le choix de confier leur enfant aux écoles du RPI et ainsi permettre à nos communes d'exister car chacun sait que l'école est le cœur d'un village.

Ces dernières années, nos écoles ont connu une stabilité des effectifs permettant de bonnes conditions de travail. Que les parents se rassurent, les élèves du RPI ont un niveau scolaire tout à fait honorable comme a pu le démontrer l'enquête réalisée par l'inspection d'académie ces dernières semaines qui a également souligné la qualité de l'enseignement ainsi que l'investissement de nos professeurs sur les 3 écoles.

Le travail collectif des enseignants et de tout le personnel qui gravite autour des élèves du RPI afin de leur offrir un apprentissage scolaire et un apprentissage de la vie en collectivité, a été salué.

Visite conseil du jury départemental des Villes et Villages fleuris

Les experts du département ont présenté les exigences du label aux agents techniques. En 2024, nous devons présenter un nouveau dossier pour conserver notre 2^{ème} fleur.

Structure métallique de la rue Joseph Lorée

La structure métallique présente dans la rue Joseph Lorée, adjacente à l'ancien site du Grenier de Grand-Mère, pourrait être utilisée sur la zone de loisirs pour créer de l'ombre. La commission « Mise en valeur du patrimoine » et « Animations Communales » vont travailler ensemble sur l'utilisation possible.

Prochain conseil municipal : 1^{er} septembre 2023

Et bien sûr les CM2 ont été félicités pour leur passage en 6^{ème}. Charlène, leur enseignante, a de son côté évoqué ses plus beaux souvenirs de l'année passée auprès d'eux. Et chaque élève s'est vu remettre une calculatrice offerte par les municipalités.



Nous souhaitons aux CM2 une belle réussite au collège !

CMJ : une belle année qui se termine

La cérémonie de départ des CM2 était également l'occasion de féliciter les membres du CMJ (conseil municipal des jeunes) de Thourie qui terminent leur mandat annuel en cette fin d'année scolaire. Les enfants ont reçu un diplôme pour leur participation citoyenne et les actions réalisées au court du mandat.



Un nouveau CMJ sera élu à la rentrée des classes, en septembre. Il est encore temps de se renseigner pour y prendre place.

En attendant, bonnes vacances à tous !

Fête des écoles



La fête des écoles du RPI s'est tenue le dimanche 4 juin à La Couyère. De jolis spectacles ont été présentés par les enfants de tous les niveaux. Une belle réussite pour cette fin d'année.

Bravo pour l'organisation assurée par l'APE et les enseignants !

C'est aussi la fête à Crocq'vacances



La fête de la musique a également été célébrée au centre de loisirs Crocq'vacances de Thourie. Pour cette occasion, les enfants ont eu le plaisir de réaliser une tarte du soleil, un petit orchestre improvisé et quelques totem incas pour l'Inti Raymi (fête du soleil au Pérou).

Félicitations pour ces belles réalisations !

Agenda

Jeudi 13 juillet à 14 h 00 : Tournoi FIFA sur Nintendo Switch. Médiathèque de Thourie

Vendredi 14 juillet entre 11 h 30 et 12 h 30 : passage de véhicules anciens

Jeudi 20 juillet à 14 h 00 : mini-ciné, « Enzo le croco », à partir de 6 ans. Médiathèque de Thourie

Samedi 22 juillet : feu d'artifice. Soirée moules-frites. Association Thourie Animations

Mardi 15 août : fête des battages !! évènement annulé !!

Dimanche 17 septembre : randonnée pédestre et cycliste, 1^{ère} édition. Gratuit, sans inscription

Vendredi 29 septembre : concert de l'orchestre de Chartres de Bretagne

Samedi 30 septembre : repas « Tous pour la vie » à Janzé

Dimanche 1^{er} octobre : marche « Tous pour la vie »

Samedi 14 octobre : repas du CCAS

Samedi 11 novembre : marché d'automne

Vendredi 24 novembre à 20 h 30 : spectacle « Elles Dans la jungle » de Pierre Bonnaud & Cie

Conférence « Participation citoyenne »

Une vingtaine de personnes ont participé à la conférence « participation citoyenne » tenue par le Major Levavasseur de la brigade de Janzé le 16 juin dernier à Thourie.



Différentes thématiques ont été développées telles que le démarchage, la vigilance liée au cambriolage ou encore la cybercriminalité.

Quelques points de vigilance ont été rappelés (résumé) :

- en cas de cambriolage, contacter le 17, essayer de maintenir les individus sur place sans se mettre en danger, et surtout ne jamais faire justice soi-même,
- en cas de doute lié au démarchage téléphonique, ne jamais donner ses coordonnées bancaires,
- en cas de doute lié à un démarchage physique, ne pas laisser entrer des individus étrangers dans le domicile,
- en cas de doute sur un mail dont l'émetteur serait un organisme d'état (forces de l'ordre, service des impôts), de santé (sécurité sociale) ou autre, ne jamais donner ses coordonnées bancaires, ne pas cliquer sur les liens présents dans le mail. Le major a insisté sur le fait que ces organismes n'établissent jamais le premier contact par mail, à moins qu'un dossier ne soit déjà en cours avec l'organisme en question,
- en cas de doute sur un SMS (émis par un service de livraison par exemple), ne pas cliquer sur le lien,
- pour tout paiement en ligne, vérifier le caractère protégé de la page qui se présente par un symbole « cadenas » dans la barre d'adresse. Privilégier les paiements par carte virtuelle quand cela est possible.

Si vous êtes victime ou témoin de contenus ou comportements illicites sur internet, ou êtes victime d'une fraude à la carte bancaire, vous pouvez faire un signalement sur les plateformes gouvernementales suivantes : PHAROS (internet), PERCEVAL (carte bancaire).

Lors d'un départ en vacances, n'hésitez pas à adhérer au dispositif « opération tranquillité vacances » en vous rendant directement à la gendarmerie.

Application Ma Sécurité

L'application mobile « Ma Sécurité » du ministère de l'Intérieur, met à disposition du grand public des conseils, des numéros utiles, des actualités locales ou thématiques, une cartographie des unités, etc...

Trans-Australia

Le grand départ pour l'aventure Trans-Australia approche à grand pas : pour rappel, ce sera le 10 septembre 2023 ! En attendant, si vous souhaitez contribuer au projet, vous pouvez le faire en aidant l'équipe à clore son budget.



Des goodies à l'image de Trans-Australia sont à la vente aux tarifs ci-dessous:

- Tee-shirt : 8 €
- Casquette : 10 €
- Tee-shirt + casquette : 15€
- Pour les mugs, senteurs, autocollants les tarifs sont sur l'image ci-contre.

Contact : M Serge Georgelin
06.45.57.76.25

Concours de dessin Trans-Australia à l'école Pablo Picasso

Toute l'école a participé à un concours de dessin, proposé par Serge Georgelin dans le cadre de son projet solidaire « Trans-Australia ». Les enfants ont été invités à réaliser un dessin autour du thème de la course, de l'Australie et de la solidarité.

Le dessin de Paolo Leplat a été sélectionné parmi tous. Il travaillera maintenant avec Corentin Cruaud, dessinateur et tatoueur professionnel, à la rentrée prochaine, afin d'élaborer ensemble la future couverture du livre de la Trans-Australia.

libe||ule



Réseau des médiathèques
Roche aux Fées Communauté

Au programme, en juillet

Jeudi 13 juillet : Tournoi FIFA sur Nintendo Switch

Jeudi 20 juillet : mini-ciné, « Enzo le croco », dès 6 ans.



La médiathèque sera fermée à partir du jeudi 27 juillet et réouvrira le mercredi 30 août.

Rappel : arrêté préfectoral (01/02/2008), relatif à l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des cours d'eau.

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008 (Impression couleur)

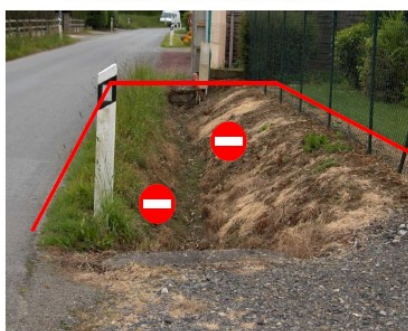
Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

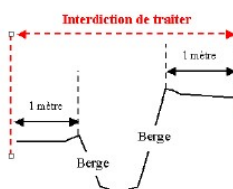
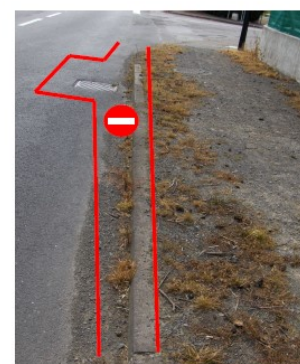
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.